

## THYMOVAR®

### Médicament vétérinaire à base de thymol Contre la varroose de l'abeille mellifère (*Apis mellifera*)



#### AMM FR/V/8902611 9/2007

Médicament vétérinaire à base de thymol pour lutter contre la varroose due au *Varroa destructor* de l'abeille mellifère (*Apis mellifera*)

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire externe

Le thymol est utilisable en Agriculture Biologique selon le règlement (UE) 2018/848.

#### Composition :

- Principe actif : Thymol
- Excipient : plaquette jaune en éponge cellulosique en tissu imprégné pour ruche

**Dosage :** 15 g de Thymol

**Formulation :** plaquette imbibée de thymol

**Conditionnement :** 2 sachets de 5 plaquettes

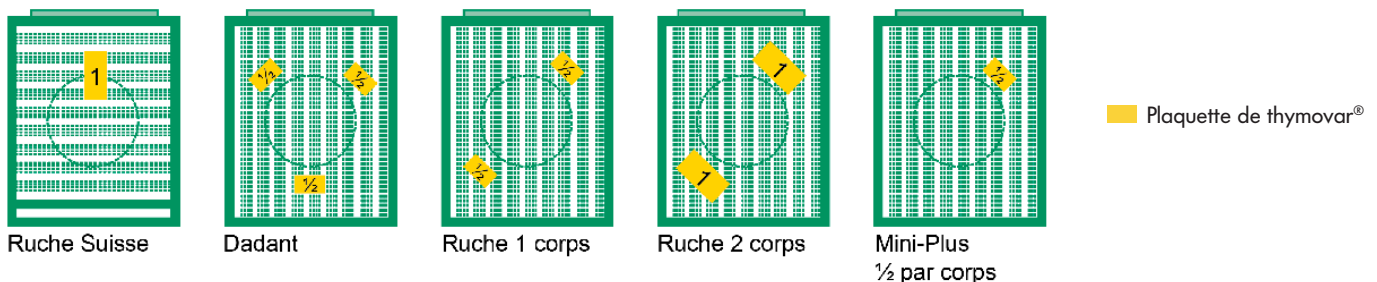
**Temps d'attente :** Miel : Zéro jour. Ne pas utiliser le médicament juste avant et pendant la miellée. Au printemps suivant, ne pas extraire les rayons de la chambre à couvain qui étaient présents pendant le traitement.

## USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Thymovar® est utilisé :

- En cas d'**infestation faible à modérée** de varroa (<5 varroas morts par jour)
- Comme **traitement longue durée** et pour **protéger** contre la **réinvasion**.

Le dosage est à adapter en fonction du type de ruches :



Avant le traitement, il est recommandé de procéder à un nourrissage des abeilles.

Le premier traitement doit avoir lieu après la récolte de miel pendant 3 à 4 semaines.

Le deuxième traitement doit avoir lieu après le nourrissage avec de nouvelles plaquettes pendant 3 à 4 semaines.

## AVANTAGES

- ✓ Bonne tolérance pour la reine et le couvain
- ✓ Pour des ruchers faiblement à moyennement infestés
- ✓ Traitement longue durée : protection contre la ré-invasion après un traitement flash (par exemple avec Formicro)

## MODE D'ACTION

Le thymol est un phénol présent dans les fractions d'huile essentielle d'un grand nombre de plantes odorantes. Lorsque l'acarien inhale ou absorbe le thymol (contact ou diffusion), ce dernier endommage le système nerveux et d'autres parties de l'acarien entraînant la mort de celui-ci.

En s'évaporant de la plaquette, le thymol sature l'air dans le rucher, il est alors inhalé ou absorbé par le varroa et il provoque la mort de l'acarien.

## RECOMMANDATIONS D'APPLICATION

**Période d'application :** J F M A M **J J A S** O N D

● Optimal    ● Possible

### Mode d'emploi :



**1 Déballer les plaquettes**  
 Préparer les plaquettes Thymovar® selon vos besoins avec des EPI (gants, combinaison, lunettes, masque de protection).



**2 Découper les plaquettes**  
 Selon le type de ruche, les plaquettes peuvent être facilement découpées avec des ciseaux et EPI.



**3 Déposer les plaquettes**  
 Avec des gants de protection, placer les plaquettes à une distance de 4 cm du couvain, directement sur les cadres.

- Les plaquettes doivent être placées proches sur le couvain operculé ou ouvert (distance avec le couvain de 4 cm)
- Attention à ne pas placer les plaquettes directement sur le couvain
- Conserver un espace de 5 mm entre les plaquettes et le couvre-cadre
- Ne pas traiter avec le médicament plus de deux fois par an

### Températures :

- Appliquer des températures diurnes comprises entre 15 et 30 °C
- Meilleure efficacité obtenue avec des températures journalières maximales entre 20 et 25°C

Thymovar est un médicament vétérinaire indiqué pour le traitement de la varroose de l'abeille (*Apis mellifera*) due à *Varroa destructor*. A appliquer avec des équipements de protection individuelle adéquats. Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre vétérinaire ou pharmacien. En cas de persistance des signes cliniques, adressez-vous à votre vétérinaire. Ne pas utiliser lorsque les températures maximales journalières sont supérieures à 30°C. Temps d'attente : Miel : Zéro jour. Ne pas utiliser le médicament juste avant et pendant la miellée. Au printemps suivant, ne pas extraire les rayons de la chambre à couvain qui étaient présents pendant le traitement.

N°AMM : FR/V/8902611 9/2007. Titulaire de l'AMM : Andermatt BioVet GmbH, Franz Ehret Str 18, 79541 Lorrach, Allemagne. Distribué par Andermatt France sur le territoire français sous le numéro d'autorisation distributeur N° V319042/22. Le thymol est utilisable en agriculture biologique selon le règlement UE 20185/848.

N° autorisation : AP 2023/3555